

Commune d'ASNELLES



Convocation : 6 juillet 2020

Affichage : 6 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 – présents : 12 – votants : 14

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 10h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, en raison des mesures sanitaires imposées par l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, maire.

Étaient présents : AUBERT Christian, BOUTEILLER Véronique, CORNET Jean-Claude, FÉLICIJAN Vladimir, GRIMOIN Michel, , LAMANDÉ Evelyne, LAQUAY Michel, LELIÈVRE Aude, MONNIER Maryse, POUCHAIN Gérard, SOHIER Clairette

Était absents : BIMIER Floriane, HOTTIN Marion, NOSTRADAMUS Michel.

BIMIER Floriane a donné pouvoir à SCRIBE Alain,
NOSTRADAMUS Michel a donné pouvoir à FÉLICIJAN Vladimir.

Mme LAMANDÉ Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

Approbation de la séance du 1^{er} juillet 2020

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

N° 2020-33 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes Ms CORNET Jean-Claude, POUCHAIN Gérard, LELIÈVRE Aude, BOUTEILLER Véronique.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L 288 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Mmes Ms BOUTEILLER Véronique, CORNET Jean-Claude, FÉLICIJAN Vladimir, GRIMOIN Michel, LAMANDÉ Evelyne, MONNIER Maryse, POUCHAIN Gérard, SOHIER Clairette, se sont portés candidats.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) | 14 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 14 |
| Majorité absolue | 8 |

Mme BOUTEILLER Véronique a obtenu 4 voix.
M. CORNET Jean-Claude a obtenu 1 voix
M. FÉLICIJAN Vladimir a obtenu 1 voix
M. GRIMOIN Michel a obtenu 11 voix
Mme LAMANDÉ Evelyne a obtenu 5 voix
Mme MONNIER Maryse a obtenu 9 voix
M. POUCHAIN Gérard a obtenu 8 voix
Mme SOHIER Clairette a obtenu 3 voix

M. GRIMOIN Michel, Mme MONNIER Maryse, M. POUCHAIN Gérard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Il a ensuite été procédé à l'élection des suppléants.

Mme BOUTEILLER Véronique, M. CORNET Jean-Claude, M. FÉLICIJAN Vladimir, Mme LAMANDÉ Evelyne, Mme SOHIER Clairette se sont portés candidats.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) | 14 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 14 |
| Majorité absolue | 8 |

Mme BOUTEILLER Véronique a obtenu 12 voix
M. CORNET Jean-Claude a obtenu 5 voix
M. FÉLICIJAN Vladimir a obtenu 6 voix
Mme LAMANDÉ Evelyne a obtenu 9 voix
Mme SOHIER Clairette a obtenu 10 voix

Mme BOUTEILLER Véronique, Mme LAMANDÉ Evelyne, Mme SOHIER Clairette ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal dressé et clos le 10 juillet 2020 à 11 h a été signé par le maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

Pour extrait conforme
Le maire, M. Alain SCRIBE

